

# BILAN DE L'HEBERGEMENT D'URGENCE - 2021 -



## **Le mot de la Présidente, Michelle LE ROUX**

Malgré les difficultés de fonctionnement de SI-SIAO, nous avons pu établir les deux rapports d'observatoire (portant sur l'hébergement d'urgence et d'insertion), et je remercie les personnels du groupement et ceux des 11 associations qui le composent pour leur investissement et leur coopération.

L'année 2022 est et sera une année-charnière, par la volonté de l'Etat :

- D'adosser les SIAO à la politique du logement d'abord, en tant qu'opérateur principal du futur **service public de la rue au logement** ;
- De revisiter la gouvernance de la structure gestionnaire du SIAO et des CAO-PAO, en accentuant **l'ouverture partenariale** ;
- De reconnaître a minima les difficultés des salariés à assurer leurs missions face à l'augmentation considérable des publics et de leurs vulnérabilités.

## **Le mot de la Directrice, Sophie RANDUINEAU**

Comme en 2020, l'année 2021 a été marquée par la pandémie de COVID-19 qui a induit des **modifications majeures dans l'organisation de la régulation des places d'hébergement d'urgence** et le fonctionnement du SIAO.

Afin d'éviter, ou de limiter la propagation du virus, le fonctionnement dit « en rotation » a été suspendu entre le mois de Mars 2020 et le mois de Juin 2021 ; tous les ménages ont été stabilisés. A partir de début juillet, un nouveau protocole de régulation de ces places a été acté et un double fonctionnement s'est installé : **continuité** de prise en charge pour les ménages de droit commun et ayant un projet d'insertion/**rotation** à la semaine ou à la quinzaine pour les autres. Cela a mis en exergue des différences de pratiques entre les associations gestionnaires (refus notamment de la rotation) ce qui a entraîné un déséquilibre territorial et une rupture d'équité départementale.

Il est important de rappeler **l'engagement et l'investissement des travailleurs sociaux** œuvrant dans notre champ d'action, qui ont été présents pendant toute la pandémie, ont permis d'accueillir les ménages les plus vulnérables, tout en accusant un manque de reconnaissance. Le SIAO s'inscrit pleinement dans les démarches engagées par les différentes fédérations et têtes de réseau pour soutenir l'attractivité des métiers du social et du médico-social.

Ce document synthétique est un rapport d'observatoire de l'activité de régulation des places d'hébergement d'urgence sur l'année 2021, réalisé à partir des données de **SI-SIAO**. Depuis la fusion entre SI SIAO-115 et SI SIAO-Insertion en septembre 2020 -qui a souffert d'un défaut de conception fonctionnelle et technique, cet outil n'est toujours pas pleinement opérationnel et fiable. La DIHAL, qui pilote la stratégie du logement d'abord, a réalisé un audit posant les bases d'une restructuration nécessaire, avec la rédaction d'une feuille de route associant les SIAO. Malgré ces difficultés, le SIAO a pu extraire quelques données pertinentes pour rendre compte de son activité.

## 1-LES DONNEES GLOBALES

**44 500 demandes** d'hébergement d'urgence ont été recueillies par le SIAO 35 tout au long de 2021.

Depuis plusieurs années, le GCSMS SIAO 35 dénonce la gestion dite « au thermomètre » de l'hébergement d'urgence. En effet, encore cette année, le nombre de demandes de mises à l'abri est supérieur pendant les mois d'été (57%) par rapport aux mois d'hiver (43%).



Ce chiffre annuel est stable par rapport à 2020, année qui fut atypique. L'année 2021 a été marquée par deux périodes en termes de fonctionnement de l'hébergement d'urgence :

- De Janvier à Juillet : la stabilisation de tous les ménages, mais une diminution des prises en charge hôtelières ;
- De Juillet à Décembre : l'application d'un nouveau protocole d'hébergement avec un fonctionnement dit « en rotation » et un fonctionnement dit « en continuité », selon les profils des demandeurs ; et des critères extrêmement stricts de prise en charge à l'hôtel, conduisant à n'y orienter que très peu de personnes.

Le taux de **réponse positive** au 115 est de **30%** en 2021, en forte chute par rapport à 2020 (47%). Le maintien de la stabilisation des personnes sur toute la moitié de l'année, les ralentissements dans l'accès au logement (+30% de demandes en 5 ans), l'allongement des durées de séjour, la réduction des nuitées hôtelières, les nouvelles arrivées importantes en Ille et Vilaine dès lors que les frontières se sont rouvertes, etc. sont autant de motifs qui expliquent l'évolution de ce taux. Les dispositifs d'hébergement d'urgence n'ont été en augmentation capacitaire qu'à la toute fin de l'année.

Les **réponses négatives** sont dues essentiellement à l'absence de places disponibles dans le parc pérenne, à l'impossibilité de mobiliser des nuitées hôtelières, mais aussi de façon plus marginale à des refus -motivés- d'accueillir de la part de structures et de refus de la part des usagers (5%). Ces derniers peuvent exprimer la possibilité de demeurer chez des tiers, ou avoir d'autres motifs comme l'inadaptation de la proposition ou son éloignement.

Cela fait en moyenne **90 personnes** par jour qui n'ont pas pu être orientées.

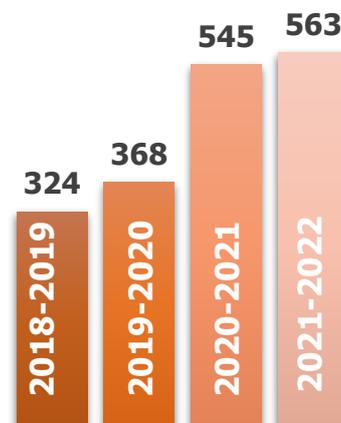
Les demandes ont été exprimées par **5 600 personnes différentes** (dont 1600 enfants), représentant 3 800 ménages ; des chiffres assez proches de 2019 et 2020.

## 2-L'OFFRE D'HEBERGEMENT D'URGENCE

Pour mémoire, lors de l'hiver 2020-2021 l'offre était de 545 places pérennes, et est passée à **563** lors de l'hiver 2021-2022 (incluant des places agréées en 2021 s'ouvrant début 2022). Malgré la fermeture du dispositif « Escalier » à l'Asfad, à Rennes :

- La SEA 35 s'est vue confier la gestion de 8 places pour femmes enceintes ou sortantes de maternité à Rennes,
- Le dispositif pour familles (20 places) à Betton géré par l'ASIS 35 et l'ASBL a rouvert en novembre,
- 10 places pour femmes avec ou sans enfants ont ouvert à Saint-Malo, gérées par l'AMIDS,
- Le SIAO a travaillé avec différentes collectivités locales afin de pouvoir mobiliser certains logements d'urgence sous conventionnement ALT.

Evolution de l'offre



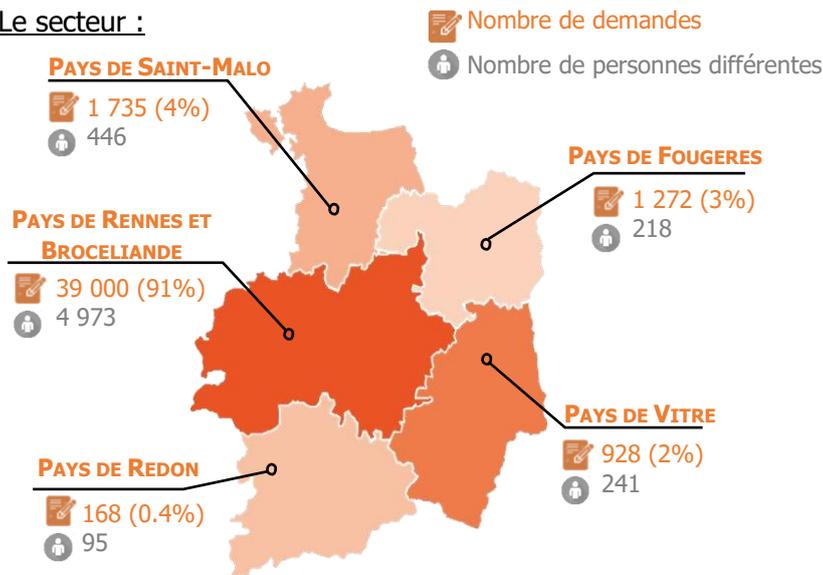
Nombre moyen de personnes à l'hôtel chaque nuit



En termes de nuitées hôtelières, ce sont en moyenne 610 personnes qui ont été accueillies sur les hôtels du département par le SIAO 35 (il convient d'ajouter notamment les mises à l'abri organisées et financées par la ville de Rennes, voire d'autres acteurs locaux comme le Département ou les associations caritatives).

### 3-LA TYPOLOGIE DES DEMANDES

#### Le secteur :

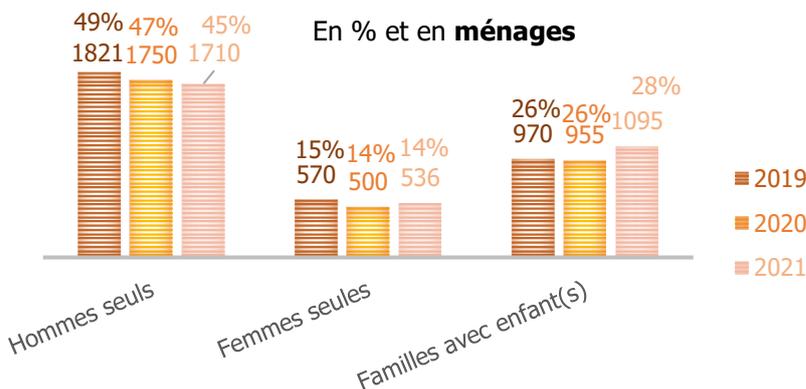


Comme les années précédentes, la métropole reste le pôle d'attractivité majeur du département. L'offre y est plus importante : les services généraux, les dispositifs spécifiques pour sans-abris en termes de prestations, le guichet de la demande d'asile, le dynamisme économique, le volontarisme de la politique logement, les infrastructures de santé, etc.

Les associations gestionnaires d'antennes SIAO (Le Goéland, l'APE2A, l' AIS 35, la SEA 35) réalisent de leurs côtés un bilan précis de leurs activités.

#### Les demandeurs :

Les **3 800 ménages** sont :



Si le nombre global de ménages en demande a tendance à diminuer, cette diminution concerne surtout les hommes seuls.

Pour autant, **le nombre de familles est en augmentation**, qu'elles soient françaises ou étrangères. Pour les familles françaises, cela peut être une des conséquences de la pandémie, avec une précarisation qui s'est accrue (perte d'emploi, expulsions locatives qui ont repris, ruptures familiales...) mais aussi une **réelle attractivité de la métropole** pour des personnes venant d'autres départements (Est et Sud de la France, ou encore territoires d'outre-mer notamment comme Mayotte et la Guyane). Pour les familles étrangères, il s'agit parfois de familles nouvellement arrivées sur le territoire français pour y déposer une demande d'asile, mais il s'agit aussi et beaucoup de familles sortantes de CADA bretons, déboutées de leur demande d'asile.

#### Leurs âges :

Le SIAO a constaté que les demandes concernaient près de 400 enfants de moins de 3 ans, et plus de 100 personnes de plus de 60 ans.

#### Leurs nationalités et statuts :

Les demandes émanent

- pour **43% de ménages français**
- pour **54% par des personnes étrangères**, notamment extra-communautaires.
- Les 3% restant étant non renseignés

	Ménages Français	Ménages HUE
Isolés	1 080 ↓	920 ↓
Familles avec enfants	330 ↑	730 ↑
<b>TOTAL</b>	<b>1 410 ↓</b>	<b>1 650 ↓</b>

Au-delà des chiffres relatifs à la nationalité des demandeurs, il est plus important pour le SIAO de pouvoir identifier les demandeurs pour lesquels un parcours vers le logement se construit, et ceux pour lesquels leurs droits s'arrêtent à une solution de mise à l'abri. En effet, 40% des demandeurs ne peuvent prétendre à un hébergement d'insertion, à un logement adapté ou social en raison de leur situation administrative (absence de titre de séjour notamment, démarches en cours, récépissés de demande, etc.). 10% sont en demande d'asile et sont ponctuellement pris en charge par le 115 sur des places hôtelières.

Ainsi, **le SIAO ne peut contribuer à la construction du parcours « de la rue au logement » que pour 50% des demandeurs**, soit environ 1 800 ménages en 2021. Pour autant, parmi eux, certains n'ont un besoin que ponctuel, d'autres de plus longue durée.

## 4-LE PARCOURS « DE LA RUE AU LOGEMENT »

Tableau en nombre de personnes.

MOTIF DE SORTIE	De l'hébergement d'urgence	De l'hébergement hôtelier (1)	De la rue (2)	TOTAL
<b>Vers le logement autonome</b> (Logement social et logement privé)	153	67	-	220
<b>Vers le logement adapté</b> (Pensions de famille, ALT, résidence jeune, centre parental, etc.)	58	11	1	70
<b>Vers un hébergement d'insertion</b> (CHRS, stabilisation, dispositif pour « grands marginaux » -RADO-...)	124	78	5	207
<b>Vers le Dispositif National d'Accueil des demandeurs d'asile (DNA)</b>	11	111	-	122
<b>Vers un dispositif de sanitaire ou médico-social</b> (Lits d'accueil médicalisé, Lits Halte Soins Santé...)	51	14	7	72
<b>TOTAL</b>	<b>397</b>	<b>281</b>	<b>13</b>	<b>691</b>

(1) Le chargé de mission « logement d'abord » au sein du SIAO a permis nettement d'accélérer les sorties d'hôtel vers des solutions pérennes d'hébergement ou de logement. Voir le bilan 2021 dédié.

(2) Les données sont issues uniquement du Samu social Professionnel de Rennes Métropole (géré par le GCSMS SIAO 35), qui a un rôle d'accompagnement « hors-les-murs » des personnes en situation d'exclusion. Les intervenants sociaux et médicaux ont pu aider les personnes dans leurs démarches d'accès au logement ou à l'hébergement (en particulier le dispositif de l'ASBL pour les grands exclus, qui a ouvert en Mars 2021). Les sorties vers les dispositifs de soin (lit halte soins santé ou hospitalisation) constituent un des indicateurs de la problématique « santé » dans la rue.

En dépit de la crise sanitaire, **les sorties positives de l'hébergement d'urgence se sont accentuées**, en particulier vers les CHRS et les maisons-relais, qui ont retrouvé une certaine fluidité.

**Le principal motif de sortie reste le logement autonome**, et notamment le logement social ; notre département s'inscrit donc bien d'ores et déjà dans la stratégie du plan « Logement d'Abord ». En moyenne, les personnes qui étaient hébergées en continuité sur un dispositif de type « diffus » (ASBL diffus et stabilisation, Apparté, Le Goéland...) ont accédé au logement en **4 mois** ; le filtre à l'entrée sur le critère administratif permet de garantir une fluidité sur ces places.

Les sorties vers les CHRS sont également très importantes, ce qui témoigne de la **nécessité de maintenir et de soutenir ce type de dispositif**, constituant en effet pour certains publics une étape incontournable avant de trouver leur autonomie.

Enfin, les prises en charges médicales ou médico-sociales sont souvent les plus complexes à accompagner mais répondent pleinement aux besoins (Lits halte soins santé (LHSS), Appartements de Coordination Thérapeutique (ACT), résidences-accueil, etc.). L'année 2022 sera marquée d'ailleurs par l'ouverture des ACT « Un chez-soi d'abord » sur la métropole rennaise, de nouveaux Lits d'Accueil Médicalisé et LHSS, en complémentarité des dispositifs existants.

Les membres du GCSMS SIAO 35 sont :

